



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN

11 mars 2021

Volume 43, numéro 5

Mot de la présidente

Nancie Lafond



Un congé de cotisation syndicale

Les revenus du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs proviennent en majeure partie des cotisations perçues sur la rémunération des personnes salariées incluses dans notre accréditation syndicale. Les autres sources de revenus sont moins grandes et découlent, entre autres, des intérêts sur les placements financiers, des remboursements de la Centrale et de la Fédération pour des libérations ou des dépenses ponctuelles ainsi que différentes ristournes dont la remise d'Efficom pour les outils de travail distribués en début d'année.

Évidemment, pour réaliser sa mission auprès des enseignantes et des enseignants, le Syndicat doit aussi faire face à des dépenses qui pourraient être regroupées en trois grands thèmes :

1. Les dépenses **fixes**, comme le remboursement du salaire des personnes élues pour occuper une fonction syndicale, la rémunération du personnel à son emploi ainsi que les frais relatifs à l'immeuble et la gestion du bureau;
2. Les dépenses reliées à la **vie syndicale**, comme le paiement des libérations syndicales ainsi que les frais liés aux réunions, aux rencontres, aux formations et toute autre activité figurant au plan d'action adopté par le Conseil des déléguées et délégués;
3. Les dépenses qui concernent la **défense des membres**, comme les dossiers juridiques et la négociation des conventions collectives.

Au cours des quarante dernières années, les différents conseils administratifs qui se sont succédés au SEBF ont pris de sages décisions en créant des réserves financières pour payer certaines dépenses prévisibles (immobilisations, parc informatique, congrès, etc.). Ils ont également institué des fonds spéciaux qui sont destinés à soutenir les actions juridiques et la défense des membres.

Aujourd'hui, grâce à une situation financière confortable, nous sommes en mesure de répondre adéquatement à nos obligations en matière de représentation syndicale. Nous pouvons aussi compter sur des enveloppes dédiées pour réaliser nos actions de mobilisation sans toucher aux sommes consacrées à la vie syndicale ou à l'administration générale du Syndicat. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Fonds de résistance syndicale (FRS), qui existe depuis plusieurs années, est utilisé pour compenser financièrement les membres qui ont été lésés par la coupure de traitement imposée par l'employeur

pour l'exercice de l'action syndicale « *Touche pas à mes pédagoges* ».

Peut-on s'accorder un congé de cotisation?

Présentement, le taux de cotisation du SEBF est fixé à 1,58 % du salaire gagné, ce qui est en deçà de la moyenne fédérative établie à 1,71 %. Depuis plusieurs années, les bilans financiers annuels qui sont produits par les experts comptables mandatés à cet effet démontrent que le SEBF s'inscrit dans l'équilibre budgétaire. On peut donc se réjouir de la saine gestion des finances du SEBF; les réserves et autres fonds spéciaux nous permettent de répondre à nos obligations.

La pandémie qui nous afflige depuis mars 2020 a eu un impact positif sur nos opérations financières. En effet, pour l'année 2019-2020, un surplus budgétaire a été dégagé en raison de la cessation abrupte de plusieurs activités syndicales. Aussi, pour l'année en cours, nous envisageons un surplus financier encore plus important résultant des mesures sanitaires qui perdurent et qui imposent plusieurs contraintes.

C'est pourquoi, à la suite d'une analyse rigoureuse de nos actifs, le Conseil administratif a adopté une résolution permettant un congé complet de cotisation syndicale sur les six paies suivantes :

8 et 22 avril - 6 et 20 mai - 3 et 17 juin

Pour la prochaine année scolaire, nous vérifierons notre capacité d'octroyer d'autres congés de cotisation. Sachez cependant que nous souhaitons vivement que les activités syndicales puissent reprendre leur cours normal dès que possible!

Solidarité!

Nancie

Déduction fiscale pour dépenses relatives au télétravail

Par Sonia Laliberté, vice-présidente

Un document d'information a été acheminé avant la relâche aux personnes déléguées pour diffusion auprès des membres. Voici quelques renseignements complémentaires :

Cumul des journées admissibles

À partir du moment où vous avez effectué un minimum de 4 semaines consécutives en télétravail, ce qui a été le cas pour tout le personnel enseignant au printemps, vous pouvez réclamer une déduction pour toutes les journées où vous avez travaillé de la maison en 2020. **Chaque personne doit faire le calcul qui reflète sa réalité personnelle.** Voici des dates à retenir :

- 16 mars 2020 : fermeture des écoles.
- 4 mai 2020 : retour sur les lieux du travail pour le personnel enseignant du préscolaire et du primaire (Certaines journées ont pu être faites en télétravail pendant cette semaine.).
- 11 mai 2020 : retour en classe des élèves du préscolaire et du primaire
- Journées pédagogiques à l'automne : Le télétravail était privilégié. Les pratiques ont été différentes d'un milieu à l'autre.

- 19 octobre 2020 : L'alternance est exigée pour les élèves des 4^e et 5^e secondaire. Dans certains milieux l'enseignement à distance se fait à partir de l'école; dans d'autres, à partir du domicile.
- 2 novembre 2020 : Les élèves de 3^e secondaire sont aussi en alternance.
- Journées où certaines enseignantes ou certains enseignants atteints de la COVID-19 ont fait du télétravail.

Il faut aussi tenir compte:

- Journées où le groupe d'élèves a été confiné et que l'enseignante ou l'enseignant a enseigné à distance à partir du domicile.
- 17-18 décembre 2020 : enseignement ou apprentissage à distance.



CAMPAGNE ÉLECTORALE

**QUELLE IMPLICATION POLITIQUE
POUR LA CSQ ?**



RAPPEL

Le rapport au politique et à la politique est une question complexe pour le mouvement syndical, et le degré d'implication politique de la CSQ est un questionnement qui revient de façon cyclique depuis sa fondation.

Lors de nos débats aux congrès de 2015 et de 2018, nos échanges ont fait ressortir le fait que nos conditions de travail sont le produit de décisions et de politiques gouvernementales. Seule, la négociation de conventions collectives ne peut tout faire, et ce, tant sur le plan des conditions de travail que des conditions de vie. Ainsi, l'action politique, qui prend différentes formes, devient alors un complément important pour influencer les décisions gouvernementales dans le sens du projet de société et des valeurs que l'on porte.

C'est dans ce contexte que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a élaboré une démarche de consultation en 2 phases pour connaître le point de vue des membres sur son implication dans les différents processus électoraux.

La première phase de cette consultation s'est déroulée en 2018-2019 et visait essentiellement à répondre à une seule question portant sur la pertinence pour la CSQ d'explorer d'autres options d'implications politiques. Au SEBF, cette première étape a été réalisée de manière restreinte. La deuxième phase qui s'amorce ce printemps se veut cependant plus substantielle, d'où l'importance de nous tourner vers les membres.

Voici le lien qui vous permettra de participer à la consultation : https://fr.research.net/r/CSQ_Implicationpolitique_Phase2

Au total huit différentes options d'implications politiques incluant ce que la CSQ fait déjà, seront mises au jeu et chaque personne pourra choisir une ou des options correspondant à son point de vue.

Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour répondre à ce court sondage d'une durée d'environ 10 minutes.

Par Nancie Lafond, présidente



Demandez une soumission et faites,
vous aussi, partie de l'histoire!
csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737



Centrale des syndicats
du Québec

Partenaire de la CSQ



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle,
assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations
peuvent s'appliquer.

*En 1986, La Personnelle et la CSQ signent la première entente
d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise au Québec !*

Pour en savoir davantage sur la
présente négociation, pour suivre
nos activités ou encore pour vous
informer par différents articles
intéressants, suivez-nous sur notre
page Facebook.



Rappel pour l'utilisation des sommes pour les groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ)

La représentante ou le représentant du personnel enseignant
au Comité de perfectionnement a reçu le montant accordé à
chacune des personnes concernées.

Les sommes peuvent être utilisées pour :

- du temps de libération;
- de l'achat de matériel;
- de la formation;
- du déjumelage.

Les sommes doivent être utilisées avant la fin de l'année
scolaire :

- **Lors d'un changement d'affectation, il a été convenu avec le Centre de services scolaire que l'enseignante ou l'enseignant conservait le matériel acquis avec le budget GPAÉ. Il devra cependant le laisser à l'école advenant son départ définitif (retraite ou démission). La même règle s'applique au personnel à statut précaire;**

- Lorsqu'un achat de matériel est effectué conjointement avec le budget de l'école, une entente écrite est produite afin de convenir des modalités qui s'appliqueront lors d'un changement d'affectation;

- Veuillez prendre note que le Centre de services n'a pas de consigne précise sur le lieu de travail lors de la libération. Il est toutefois clair que si la direction affecte l'enseignante ou l'enseignant à l'école cette journée-là, un local adéquat doit lui être fourni. **Malgré ce qui précède, je vous rappelle que l'arrêté ministériel rendant le télétravail obligatoire est toujours en vigueur.**

- Les sommes non utilisées à la fin de l'année seront rapatriées au comité central et ajoutées à l'allocation qui sera versée par le Ministère l'an prochain.

*Par Sonia Laliberté, vice-présidente et représentante syndicale
au Comité de perfectionnement*

RELEVÉ DE PARTICIPATION RREGOP

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Le relevé 2019

- Retraite Québec vise toujours un dépôt du relevé de participation RREGOP 2019 en version numérique dans « Mon dossier » pour la **fin mars ou le début avril 2021**.
- Exceptionnellement, ce relevé sera uniquement disponible en ligne :
 - ⇒ Compte tenu d'un grand nombre d'envois à cette période de l'année et de la pandémie, il n'était pas possible pour Retraite Québec d'offrir la transmission par la poste.
 - ⇒ Il sera possible d'imprimer le document à partir de « Mon dossier ».

Le relevé 2020

- Retraite Québec vise l'**automne 2021** (possiblement en octobre) pour le dépôt du relevé numérique 2020 dans « Mon dossier ».
- Il sera possible d'opter pour la version papier transmise par la poste (relevé 2020 et suivants).

Mon dossier

L'accès à « Mon dossier » se fait par le service d'authentification du gouvernement du Québec, ClicSÉCUR, qui sert à plusieurs autres services gouvernementaux : carnet de santé, déclaration de revenus, régime d'assurance parentale et Régime de rentes du Québec (RRQ).

Vous pouvez y accéder au rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx.

Le relevé 2018, qui a été distribué par la poste à l'automne 2019, est maintenant disponible en version électronique sur « Mon dossier ».

alter ego

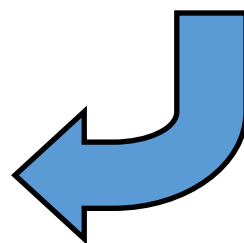
L'AVANTAGE CSQ

VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

BROCHURE ALTER EGO

La brochure du nouveau régime Alter ego est maintenant disponible. Vous trouverez sa version électronique finale en consultant le site suivant: [https://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/BV3467F%20\(202101\)_vf.pdf](https://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/BV3467F%20(202101)_vf.pdf).

Cette nouvelle brochure contient toutes les modifications qui ont été apportées au régime Alter ego.



LE REFLET DE MA RÉALITÉ

Le tout nouveau régime d'assurance collective de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) : réfléchi et conçu pour répondre aux intérêts véritables de ses membres



En collaboration avec
SSQ
assurance